



HAL
open science

Vanesia (Saint-Jean-Poutge, Gers) : une mutatio aquitaine de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem

Fabien Colleoni

► **To cite this version:**

Fabien Colleoni. Vanesia (Saint-Jean-Poutge, Gers) : une mutatio aquitaine de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.71-90. 10.4000/gallia.481 . hal-01586378

HAL Id: hal-01586378

<https://univ-rennes.hal.science/hal-01586378>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Vanesia (Saint-Jean-Poutge, Gers)

Une mutatio aquitaine de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem

Fabien COLLEONI

Mots-clés. *Cursus publicus, architecture routière, Haut-Empire, Antiquité tardive.*

Résumé. *Cet article rend compte des résultats de la fouille programmée menée sur le relais routier de Vanesia, établi dans la plaine de la Baïse, dont il porte le nom, et mentionné dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, entre Éauze et Auch (Gers), chefs-lieux de cités. Après avoir présenté l'historique des recherches, l'article décrit l'organisation et l'évolution de l'architecture de l'étape routière, en particulier depuis la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. jusqu'au début du 5^e s. Bâtiment de façade, cours juxtaposées, corps de logis résidentiel,*

thermes, latrines, portique font l'objet d'un examen détaillé. La mention du site comme mutatio dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem donne matière, ensuite, à s'interroger sur les vocations de l'établissement, naturellement centrées sur l'accueil de voyageurs, vraisemblablement officiels pour certains, et donc mandatés par l'administration du transport d'État, le cursus publicus, mais surtout privés pour l'essentiel. L'article insiste, enfin, sur l'existence d'un modèle architectural, encore peu identifié par l'archéologie, mais indéniablement présent dans les Gaules, tant en Aquitaine qu'en Narbonnaise et en Belgique.

Vanesia (Saint-Jean-Poutge, Gers). An Aquitaine *mutatio* on the Bordeaux Route to Jerusalem

Keywords. *Cursus publicus, roadside architecture, Early Empire, Late Antiquity.*

Abstract. *This article reports on the findings of the programmed excavation of the Vanesia relay station, established in the Baïse plain, after which it was named. It is also referred to in the Itinerarium Burdigalense, between Éauze and Auch, their principal towns. After tracing the history of the digs, the article describes the organisation of and evolution in roadside architecture, in particular from the end of the 1st century AD to the beginning of the 5th century. Principal buildings, adjacent courtyards, residential buildings, thermal baths, latrines, and porticos are subjected to*

a detailed examination. The reference to the site as a mutatio in the Itinerarium Burdigalense raises issues as to the function of this establishment, which was clearly focused on accommodating travellers. These were most probably officials in certain cases, and thus mandated for state transport (the cursus publicus), but primarily private travellers. To end with, the article highlights the existence of an architectural model that has rarely been evidenced by archaeology to date, but that was undeniably present in Gaul, in Aquitaine as well as in Narbonne and Belgium.

Translation: Fabien COLLEONI, revised by Anna NEMANIC

Si la route antique unissant Bordeaux à Toulouse et transitant par Éauze et Auch figure sur la *Table de Peutinger*, et correspond à la voie empruntée par l'auteur de *l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, elle n'est connue que de façon discontinue, qu'il s'agisse de son tracé ou des étapes, agglomérations ou simples relais, qui la jalonnent. Parmi ces derniers, la *mutatio Vanesia*, citée dans *l'itinéraire* de pèlerinage, a pu être identifiée à la suite de travaux de prospection archéologique, puis dégagée dans le cadre d'une fouille programmée destinée à étoffer le dossier des relais routiers des Gaules romaines. Après avoir rappelé l'historique des recherches sur la *mutatio Vanesia*, ce

texte présentera l'organisation et l'évolution de l'architecture ainsi que les équipements du relais routier. En dernier lieu, la documentation relative à la *mutatio* sera discutée en fonction de comparaisons architecturales et des modèles historiographiques d'explication des relais routiers.

HISTORIQUE DES RECHERCHES

Le site de *Vanesia* a été localisé à la fin des années 1990 dans le cadre d'un travail universitaire de prospection archéologique

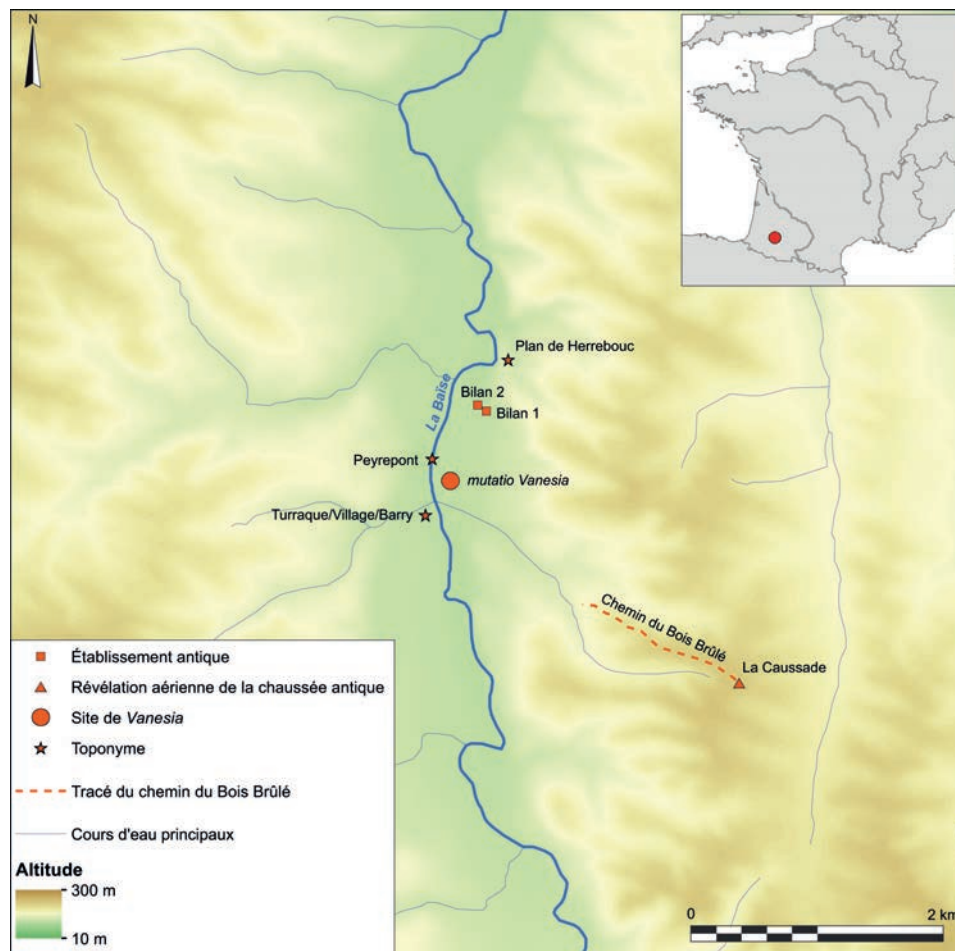


Fig. 1 – Localisation des sites de Vanesia, Bilan 1, Bilan 2 et des données des travaux antérieurs (DAO : C. Coutelier, Institut Ausonius, sur fond BD Topo®, BD Alti® - © IGN 2012).

sur l'occupation des sols de la région de Vic-Fezensac (Gers ; Colleoni 1999, 1, p. 59-60). La mention de cette *mutatio* dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, à douze lieues gauloises de la ville antique d'Éauze (*Civitas Elusa*) et à huit lieues de celle d'Auch (*Civitas Auscius*), avait auparavant orienté la recherche topographique du relais routier, grâce aux distances mentionnées dans l'*Itinéraire* et au toponyme *Vanesia*, dans la commune de Saint-Jean-Poutge et à proximité de la Baïse, rivière affluente de la Garonne. La déduction qui permet d'associer *Vanesia* au nom de la Baïse¹, faisant du nom de la station un hydronyme, a été faite assez tôt par la géographie historique. En effet, dès le XVIII^e s., le géographe J.-B. Bourguignon d'Anville propose de situer *Vanesia* à proximité de la Baïse, soulignant l'analogie entre le nom du relais et celui de la rivière, ce qui laisse supposer qu'il avait déduit la fonction éponyme de la rivière dans l'appellation du relais (Bourguignon d'Anville 1760, p. 671-672). En 1839, C.-A. Walckeaner nous éloigne de la rivière, à quelque 3 km, en suggérant le lieu-dit Lézian par ressemblance graphique avec celui de *Vanesia* (Walckeaner 1839, p. 93). Au XX^e s., deux savants de la région étoffent le dossier. Z. Baqué, d'abord, situe la *mutatio* sur un promontoire, au Plan de Herrebouc, qui surplombe la rive droite du cours

d'eau (fig. 1). Son raisonnement se fonde sur des observations archéologiques puisqu'il voit sur cette hauteur les restes d'un *oppidum*, avec « des talus abrupts », un « plateau en semelle de soulier » et « des restes de circonwallations » ainsi que des « débris de *tegulae* et d'*imbrices* » ; *oppidum* auquel aurait succédé l'établissement routier dont il affirme l'existence en ce lieu (Baqué 1938, p. 51). C'est ensuite à G. Loubès que l'on doit les informations les plus intéressantes. Historien de la Gascogne médiévale, il se penche sur la question en ayant recours au livre terrier et au cadastre napoléonien de Saint-Jean-Poutge, dans lequel il identifie un lieu-dit Peyrepoint, soit un pont de pierre, dans un secteur conforme aux reports des distances de l'*Itinéraire*. Il fait observer que le déterminant du toponyme précède le déterminé, construction procédant selon le chercheur d'une origine pré-féodale, et ajoute que la construction d'un pont de pierre doit plus certainement relever de l'Antiquité que du haut Moyen Âge. Il en conclut que l'ouvrage d'art mentionné dans le cadastre napoléonien doit correspondre au franchissement de la Baïse par la route antique. Si le Peyrepoint est fort bien localisé, à 230 m au nord d'une levée de terre transversale à l'axe de la rivière, G. Loubès aboutit abusivement à l'identification de la voie avec ce talus, à un déplacement inexplicable du toponyme, et situe, *in fine*, *Vanesia* sur la rive gauche de la Baïse, à hauteur d'un ensemble de toponymes lui paraissant évocateurs : Turraque, Village et Barry (Loubès 1977, p. 162-164). En réalité,

1. Le v latin devient b, le n s'élide, le e se ferme en i, le s se sonorise, le a final s'amuit.



Fig. 2 – Photographie aérienne de la voie romaine à la Caussade (cliché : C. Petit-Aupert, Université de Bordeaux-III).

il n'en est rien, le Peyrepont correspond bien au débouché de la route (fig. 1). Du reste, des pierres calcaires parfaitement taillées sont perceptibles dans la rivière lorsque les eaux sont basses, et correspondent donc vraisemblablement à celles d'un pont de pierre, peut-être aménagé dans l'Antiquité.

Dans ce dossier, seul Z. Baqué avait procédé à des observations archéologiques le conduisant à situer *Vanesia* au Plan de Herrebouc. De nouvelles investigations de terrain s'imposaient pour localiser l'étape routière, mettant en œuvre une prospection systématique en 1999, de part et d'autre de la Baïse et au nord du village de Saint-Jean-Poutge (Colleoni 1999, 1, p. 52). Cette limite de la recherche résulte de la découverte aérienne d'un tronçon de la chaussée, sous la forme caractéristique d'une bande claire, à 2,5 km à l'est de Saint-Jean-Poutge, au lieu-dit évocateur de la Caussade (fig. 2). Ce segment de route se prolonge par un chemin en cavée, toujours en usage, appelé le chemin du Bois Brûlé (fig. 1). Si l'on trace un axe rectiligne au-delà de ce chemin, vers l'ouest, on se situe au nord du village de Saint-Jean-Poutge. Ces éléments ont donc offert une aire de recherche limitée, dans laquelle trois établissements antiques ont été identifiés (fig. 1), tous en rive droite de la Baïse (Colleoni 1999, 2, p. 58-60). Le premier, au lieu-dit la Molère, dans la plaine de la Baïse, a livré une concentration de matériaux de construction, sur quelques milliers de mètres carrés, matérialisant nettement l'emplacement d'une construction maçonnée. À quelques mètres de cette concentration et jusqu'à l'emplacement du toponyme Peyrepont, soit sur une longueur de quelque 200 m, les prospections au sol avaient permis d'observer la présence de pierres calcaires d'un module notable sur une largeur d'environ 10 m. Ces vestiges ont alors été interprétés comme ceux de la chaussée et l'emplacement de la construction comme celui de la *mutatio* de l'*Itinéraire*. À 500 m au nord, sur la terrasse alluviale, au lieu-dit Bilan, deux gisements semble-t-il distincts, par la topographie et la chronologie, ont été découverts. Le plus ancien, Bilan 1, se caractérise par une concentration de tessons d'amphores italiques Dr. 1, parmi lesquels se distinguaient des bords de Dr. 1A, donnant au site une chronologie haute, au moins préromaine. Quelques dizaines de mètres plus à l'ouest, les débris d'un ensemble maçonné, Bilan 2, ont été décelés, mais seule une partie du site a pu être observée, car il

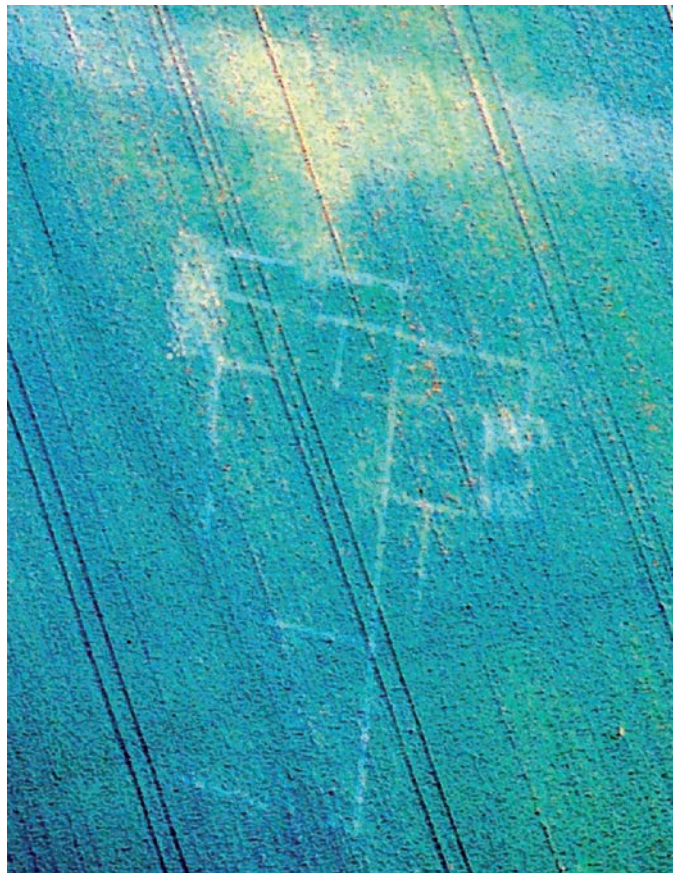


Fig. 3 – Photographie aérienne de la mutatio Vanesia (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

se développe sûrement sous la parcelle bâtie de Bilan, rendant son interprétation malaisée. Toutefois, on peut supposer une occupation continue de cette partie de la terrasse alluviale, avec, peut-être, un léger déplacement de l'occupation à l'époque romaine.

Ces données de prospection au sol ont été complétées par celles de l'enquête aérienne, particulièrement fructueuse lors de la sécheresse sévère et précoce de 2003. En effet, le plan de *Vanesia* a été distinctement révélé et son identification facilitée par la révélation de la voie à hauteur du bâtiment, ce dernier se développant perpendiculairement à la chaussée et au sud de celle-ci (fig. 3). La photographie aérienne fait apparaître un plan rectangulaire, avec un bâtiment de façade, à l'arrière duquel s'alignent deux cours séparées par un mur. Au nord-est, un corps de bâtiment de forme carrée, auquel s'adosse une abside à l'est, laissait espérer la présence des thermes. Au nord-ouest, un petit corps de logis s'appuie sur le bâtiment de façade. Par ailleurs, les survols de la zone ont permis de photographier une partie de l'architecture du site de Bilan, où l'on distingue seulement un petit ensemble rectangulaire subdivisé en deux salles.

L'identification de la *mutatio Vanesia* grâce à la précision de la révélation, mais aussi le manque de documentation sur les relais routiers en Gaule Aquitaine ont motivé la mise en œuvre d'une fouille programmée du site de 2009 à 2013. Elle a permis de mettre au jour l'intégralité du plan (fig. 4), reconnu par photographie aérienne, une grande partie des équipements utiles aux fonctions de l'étape routière, et de réfléchir, sur la base des données de l'architecture et du mobilier, aux vocations de ce site de bord de route.

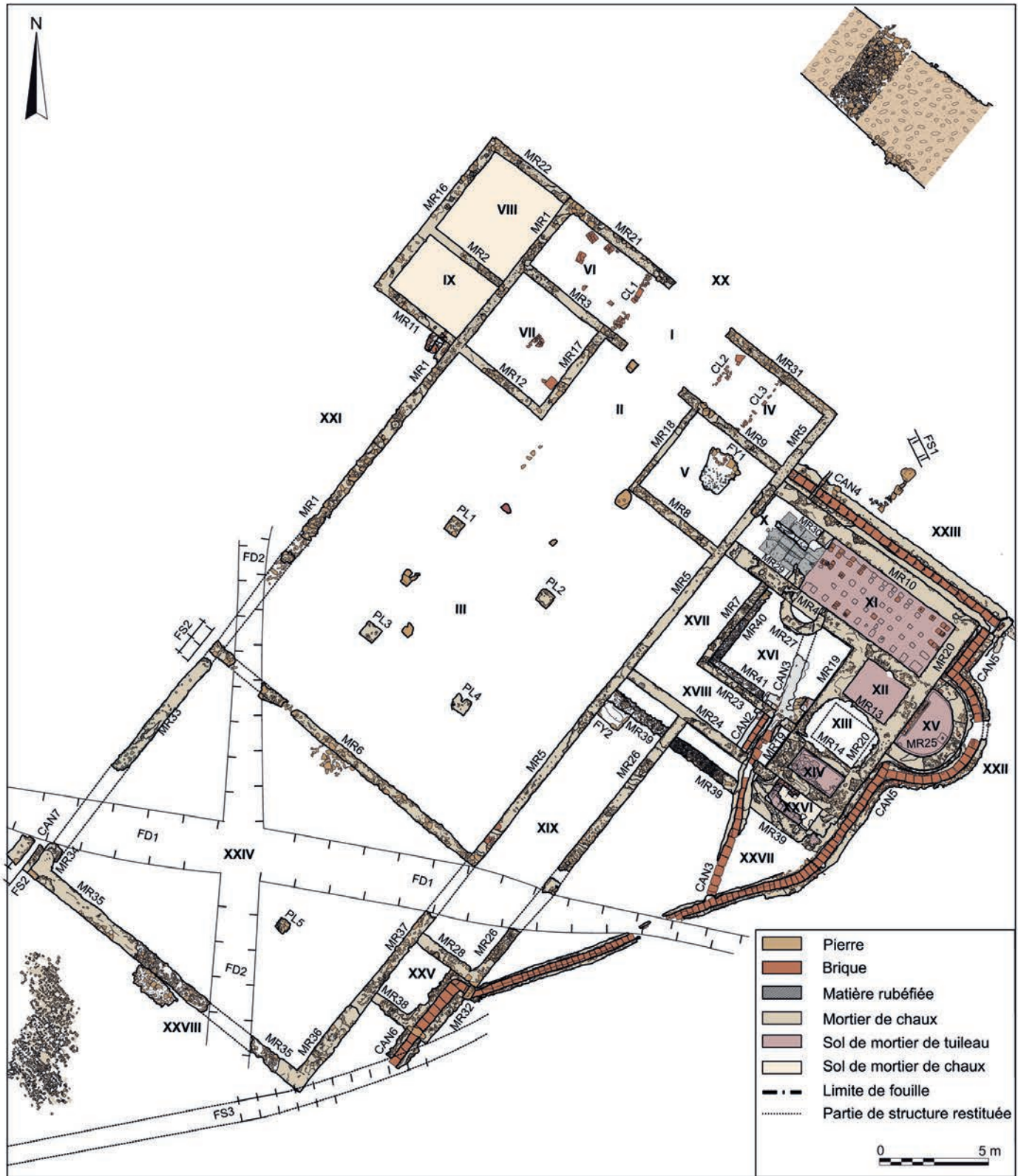


Fig. 4 – Plan de la mutatio Vanesia (DAO : M. Cabarrou, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse).



Fig. 5 – Relevé photogrammétrique du bâtiment de façade et de la cour septentrionale (DAO : P. Mora, Archéovision).

ÉVOLUTION ARCHITECTURALE ET ÉQUIPEMENTS DU RELAIS ROUTIER

UNE PREMIÈRE OCCUPATION CRÉÉE À LA PÉRIODE AUGUSTO-TIBÉRIENNE ET MAL CARACTÉRISÉE

De la première occupation du site, peu d'informations ont été recueillies pour deux raisons. La première réside dans le choix prioritaire de l'étude du relais routier maçonné, au plan bien révélé par la photographie aérienne. La seconde tient au fait que la fouille a dû être accélérée et achevée en 2013 par la volonté du propriétaire de remettre son terrain en culture, ce qui n'a pas permis d'exploiter au mieux la documentation de la première phase d'occupation, seulement perçue de façon très ponctuelle dans le cadre de sondages profonds de la partie nord du gisement qui semble donc correspondre au lieu d'implantation de ce premier établissement. Compte tenu du caractère extrêmement discontinu des données de cette

première phase, tout juste doit-on signaler la mise au jour d'un solin de blocs calcaires, d'un trou de poteau pourvu d'éléments de calage et d'un segment de fossé pour caractériser cette occupation primitive. L'établissement devait donc être édifié, pour l'essentiel, en matériaux périssables, mais demeure la question, irrésolue, de son lien avec la route, faute de traceurs chronologiques pour dater précisément la première chaussée et la construction initiale, même si la période augusto-tibérienne a livré quelques indices probants².

LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL MAÇONNÉ, SOIGNÉ ET BIEN ÉQUIPÉ

LE BÂTIMENT DE FAÇADE ET LA COUR NORD

La première construction maçonnée du site de la Molère, datée de la dernière décennie du 1^{er} s. apr. J.-C., correspond à l'ensemble formé par le bâtiment de façade, avec son passage charretier I et II et ses espaces symétriques disposés de part et d'autre (IV et V à l'est et VI et VII à l'ouest), et la cour III, ceinturée de murs (fig. 5). Cet ensemble architectural a été conçu en une seule séquence comme en témoigne la liaison de l'ensemble des fondations de ses murs.

Une porte charretière a été ménagée dans le mur de façade du relais. Elle ouvre sur un passage charretier I, de part et d'autre duquel s'ordonnent deux espaces symétriques, IV à l'est et VI à l'ouest, entièrement ouverts sur le passage charretier, si bien que l'hypothèse de l'existence, au moins dans la construction initiale, d'un portique élevé sur un mur bahut a été envisagée, en tenant également compte de la largeur de quelque 3 m, soit 10 pieds, des espaces IV et VI. Au sud de ces espaces, le passage charretier II s'élargit et borde deux salles symétriques, cette fois-ci fermées, V à l'est et VII à l'ouest. Le bâtiment de façade est donc composé des espaces I, II, IV, V, VI, VII. Ce corps de logis, pourvu de seulement deux pièces, s'étire sur une longueur de 15,80 m pour une largeur de 8,80 m et offre donc une surface de 139 m². Au sud, l'espace III présente une superficie de 273,5 m² (17,30 m x 15,80 m). Au total, la première construction maçonnée se développe sur une longueur de 26,10 m et une largeur de 15,80 m pour une surface de 412,38 m². Son état de conservation varie selon la zone : dans la moitié orientale de l'ensemble, les murs ont conservé jusqu'à trois assises d'élévation (fig. 6) alors que dans la moitié occidentale, en direction de la rivière, seule une assise est conservée. Cette observation témoigne de la meilleure protection du site sous la pente douce qui gagne la terrasse alluviale, meilleure conservation sûrement due à des dépôts colluviaux. Il n'en demeure pas moins que l'état de conservation de ce premier ensemble maçonné montre une belle facture architecturale. La construction a débuté par le creusement des tranchées des fondations, dressant le plan de l'ensemble. Au fond de celles-ci, sur 0,25 m à 0,30 m de haut,

2. Les propositions chronologiques de cette contribution ne sauraient être tenues pour définitives, dans la mesure où une partie du mobilier archéologique doit faire l'objet d'études spécialisées.



Fig. 6 – Fondation et élévation conservée du mur MR31
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

un hérisson de blocs calcaires liés à la terre a été disposé ; au-dessus, sur 0,40 m d'épaisseur, on note un remplissage d'éléments calcaires noyés dans une chaux beige contenant des cailloux roulés (fig. 6). Les fondations de ce premier ensemble maçonné offrent une solidité notable, avec une hauteur comprise entre 0,65 m et 0,75 m pour une épaisseur légèrement supérieure à 0,45 m. L'élévation, large de 0,45 m, se compose de pierres taillées de parement en calcaire de belle facture, d'un module compris entre 0,30 m de longueur au maximum pour 0,10 m d'épaisseur au minimum. Du mortier de chaux beige scelle les pierres de parement.

La galerie de façade et son entrée charretière

Deux piédroits se situent de part et d'autre de l'axe longitudinal du bâtiment et marquent les limites de l'entrée charretière. À l'est de celle-ci, trois assises de l'élévation sont conservées, de telle sorte qu'on ne peut imaginer dans les espaces IV et V qu'un portique sur un mur bahut. Pour autant, ces espaces seront modifiés, dans un deuxième temps, par l'aménagement de cloisons légères reposant sur des solins composés d'éléments de *tegulae*. Cette deuxième étape dans l'occupation de cet espace traduit nécessairement le renoncement à la galerie de façade, au

profit de l'édification d'un mur de façade. La vocation de ces espaces subdivisés en salles par des cloisons légères demeure, pour l'heure, difficile à établir, mais l'étude approfondie du mobilier archéologique donnera peut-être matière à formuler des hypothèses plausibles.

Les salles symétriques V et VII

Les salles V et VII, disposées symétriquement de part et d'autre du passage charretier II, offrent des dimensions (4,50 m x 4,30 m) et une surface (19,35 m²) identiques. Celle de l'ouest (VII) est nettement moins bien conservée que son pendant oriental (V), mais quelques lambeaux d'un sol composé de petits galets ont été observés. De plus, vers le centre de la pièce, une plaque-foyer, partiellement préservée, consiste en fragments de *tegulae* juxtaposés et posés à plat. Ces vestiges appartiennent à la première phase d'occupation du bâtiment de façade, les niveaux tardifs ayant disparu à la suite des labours. À l'est, la salle V donne davantage d'informations. Contiguë au *prae-furnium* des thermes, elle livre une épaisse stratigraphie depuis l'aménagement de la pièce, dans la dernière décennie du 1^{er} s. apr. J.-C., jusqu'à l'Antiquité tardive. Les différentes strates d'occupation ont pour caractéristique commune de fonctionner avec un foyer situé au centre de la salle. La sole de ce dernier a dû faire l'objet de multiples réfections puisque plusieurs couches superposées de galets et de fragments de tuiles ont été dégagées. Ces données permettent d'interpréter avec vraisemblance l'espace V comme une cuisine liée au *prae-furnium* des thermes, selon une relation fonctionnelle de proximité fréquemment relevée (Bouet 1992 ; Poux 2013, p. 151). Le mobilier inventorié dans cet espace livre quantité de monnaies, de vaisselle en verre et de céramique, non seulement culinaire, mais aussi de service. Nul doute que l'association entre le *prae-furnium* voisin et la cuisine V devait faciliter la préparation des mets consommés par les voyageurs. Il n'est pas exclu que les espaces VII et V aient servi, l'un comme l'autre, d'espaces liés à la préparation des aliments et à leur consommation.

Les aménagements architecturaux du vaste espace III

L'espace III forme un vaste espace rectangulaire de 17,35 m nord-sud de longueur pour 14,80 m est-ouest de largeur, soit une surface de 258,78 m². Pour comprendre son organisation architecturale, il importe d'insister sur la mise au jour de quatre bases maçonnées, disposées symétriquement et placées dans l'axe des murs MR17 et MR18 qui bordent le passage charretier II. Elles sont donc sûrement contemporaines de la construction du bâtiment de façade et de l'espace III. Du reste, elles s'inscrivent dans l'organisation architecturale symétrique de l'ensemble. Leur distribution obéit à une règle métrologique évidente. En effet, la face nord des plots PL1 et PL2 est située à 5,95 m, soit approximativement à 20 pieds romains³, de la face sud des murs méridionaux (MR12 et MR8) des salles VII et V. On note ensuite un module de 4,5 m, c'est-à-dire de 15 pieds romains environ entre le mur ouest (MR1) et les faces occidentales des plots PL1 et PL3, ainsi qu'entre le mur est

3. La valeur de 0,2957 m est généralement retenue pour le pied romain, celles de 0,2961 et 0,2963 m étant aussi parfois proposées.



Fig. 7 – Sol aménagé du Haut-Empire dans l'espace II, détruit au centre de l'image (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

(MR5) et les plots PL2 et PL4. Ce module de 15 pieds est repris entre la limite sud des plots PL3 et PL4 et le mur sud (MR6) de l'espace III. Ces plots, solidement fondés, présentent une forme et une facture identiques : ils sont carrés (environ 0,70 m de côté) et leurs bordures sont matérialisées par des moellons calcaires bien taillés, liés par du mortier de chaux beige. Ils peuvent être identifiés à des supports de piliers, probablement en pierre, soutenant des planchers d'étages, sûrement disposés en U, le long des murs MR1, MR6 et MR5, qui encadrent l'espace III, compte tenu du module de 15 pieds séparant ces murs des piliers. Une telle restitution suppose que seule une fraction de la partie axiale de l'espace III était à découvert. Dans cette hypothèse, les eaux pluviales drainées par les toitures couvrant les étages devaient être dirigées vers les canalisations extérieures.

Les sols du passage charretier et de la cour nord

La bonne conservation des stratigraphies offre la possibilité d'une étude exhaustive des niveaux de circulation du passage charretier I-II et de l'espace III. En effet, plusieurs sols ont été mis au jour, datés de la dernière décennie du 1^{er} s. apr. J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive.

Dans le passage charretier, à hauteur du ressaut de fondation du mur MR18, un sondage profond a révélé de menus lambeaux d'un cailloutis calcaire susceptible de correspondre au premier sol du passage charretier. Il est couvert par un épais remblai d'argile jaune qui sert d'assise à un niveau de circulation relativement bien conservé, et attesté non seulement dans toute l'emprise du passage charretier I et II, mais également dans ce qui constitue le prolongement de celui-ci dans l'espace III. Au sein de ce dernier, ce premier sol est en effet seulement présent entre les bases maçonnées, et limité, au moins à l'ouest, par une bordure de pierres calcaires. Il a été confectionné avec des éléments de construction variés, et soigneusement amalgamés. Le revêtement ne semble que ponctuellement conservé, contrairement aux pierres calcaires, d'un module plus important, qui lui servent de radier. Il se compose notamment de fragments de terre cuite architecturale bien assemblés et présentant des petits modules, mais aussi de fragments de



Fig. 8 – Sol aménagé de l'Antiquité tardive à l'angle nord-est de la cour III. On distingue au premier plan le bloc à crapaudine (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

calcaire et de quelques galets. On décèle plus rarement des nodules de mortier de chaux et de tuileau (fig. 7). Des traces d'ornières ont été relevées dans l'allée charretière.

La stratigraphie, bien conservée dans l'aile orientale de l'espace III, entre les plots orientaux (PL2 et PL4) et le mur MR5, diffère nettement de celle de l'allée centrale, puisque un sol consistant en un cailloutis calcaire de belle facture y a été découvert, et paraît sensiblement contemporain, en chronologie relative comme en chronologie absolue, du revêtement précédemment décrit. Il convient donc de conclure à l'existence de sols de facture différente, de composition nettement hétérogène dans l'allée centrale, et de composition homogène dans les ailes est, sud et ouest de l'espace III, ailes sûrement surmontées d'un étage si l'on en juge par la disposition des piliers et l'épaisseur des fondations des murs porteurs.

Ces divers niveaux de circulation sont scellés par un remblai et laissent place, dans l'Antiquité tardive, vers le milieu du 4^e s., à un revêtement, partiellement conservé, mais qui devait couvrir l'ensemble des zones I, II et III. Ce revêtement présente une surface irrégulière et une composition hétérogène, mais constitue néanmoins un sol aménagé de belle facture (fig. 8). Il se caractérise par la présence significative de fragments de *tegulae* et de briques posés à plat et souvent organisés. À ces vestiges de terre cuite s'ajoutent de nombreux éclats et pierres calcaires. Les éléments les plus rares sont des moellons de grès, des galets et des lentilles de mortier de chaux.

Le bloc à crapaudine

À proximité immédiate de l'angle extérieur des murs MR8 et MR18, un bloc calcaire massif (0,66 m par 0,80 m) a été installé précocement. La présence de deux logements de crapaudines, l'un de 10 cm de diamètre, l'autre de 5 cm, témoigne de sa fonction de support. Dans la mesure où le bloc flanque l'angle des murs MR8 et MR18 et qu'il sert d'appui au sol de l'Antiquité tardive, force est d'admettre qu'il n'a guère bougé, surtout si l'on envisage la possibilité de sa vocation à recevoir le pivot d'un portail destiné à fermer l'accès à la cour III.



Fig. 9 – Relevé photogrammétrique des salles VIII et IX (DAO : P. Mora, Archéovision).

LE CORPS DE LOGIS OCCIDENTAL ADOSSÉ AU BÂTIMENT DE FAÇADE

La petite construction, scindée en deux pièces (VIII et IX), occupe une surface hors tout de 38,5 m² et forme un rectangle de 8,81 m nord-sud sur 4,37 m est-ouest. Elle s'adosse à l'angle nord-ouest de la *mutatio*, s'appuie contre le mur ouest du bâtiment de façade et lui est donc postérieure, mais il est fort plausible que l'édification de cette annexe occidentale relève de la même phase de construction si l'on en juge par la facture de ses murs, en bien des points comparables à ceux du bâtiment de façade, et par l'existence d'un sol de *terrazzo*, caractéristique du Haut-Empire. Toutefois, l'architecture du petit corps de logis diffère par la présence de trous d'empochement dans les murs, qui suggèrent une élévation en *opus craticium*.

Une construction en *opus craticium*

Les murs de ce corps de bâtiment, tous liés, présentent, eux aussi, une largeur de quelque 0,45 m, mais sont nettement moins profondément fondés que ceux du bâtiment de façade. Cette différence s'explique sûrement par l'existence d'une élévation à pans de bois. En effet, des trous de section carrée, de 0,15 m de côté en moyenne, ont été mis au jour sur l'arase des murs extérieurs de ce corps de logis (fig. 9). Ils correspondent vraisemblablement à des trous d'empochement de pièces de bois engagées verticalement dans le mur. Le plus souvent, l'*opus craticium* est composé d'une structure comprenant une sablière basse posée sur le soubassement du mur, surmontée de poteaux verticaux soutenant une sablière haute, le tout étant contreventé par des entretoises. À *Vanesia*, il semblerait que les pièces verticales, dont la hauteur ne devait pas excéder celle du soubassement, étaient destinées à supporter la sablière basse. On peut supposer que les bâtisseurs, grâce à cette technique, ancrèrent plus solidement l'ossature bois dans la

partie maçonnerie. La superstructure ne devait pas être bien différente de celle d'un *opus craticium* classique⁴. Pour le reste, le soubassement maçonné de l'annexe occidentale ne diffère de l'élévation des murs du bâtiment principal ni par sa largeur de quelque 1,5 pied, ni par sa composition de blocs calcaires de parement liés par un mortier de chaux beige, mêlant des graviers et des cailloux roulés.

La pièce VIII

La pièce VIII mesure 4,52 m nord-sud sur 3,98 m est-ouest. Elle couvre donc une surface proche de 18 m². Sous la couche superficielle, la fouille a révélé une unité de destruction puis un sol maçonné et son radier de fondation. Ce sol est nettement perceptible sur la photographie aérienne. De facture très soignée, son revêtement se compose de petits graviers intimement amalgamés, de couleur noir bleuté. Le radier du sol apparaît sous la forme d'une couche de mortier de chaux liant des fragments de calcaire et de terre cuite architecturale ainsi que des graviers et des cailloux roulés.

La pièce IX

Au sud de la pièce VIII, la pièce IX occupe une surface rectangulaire plus modeste que celle de sa voisine septentrionale. Ses dimensions sont les suivantes : 3 m nord-sud par 3,98 m est-ouest. Elle délimite donc une surface de 12 m², décorée d'un sol de *terrazzo*. À l'exception d'une petite zone où une unité de tuiles repose sur le sol, les strates du sol en dur sont recouvertes par la couche arable. Le revêtement du sol maçonné présente la même facture que celui de la pièce VIII, mais il est nettement moins bien

4. Je remercie Magali Cabarrou, architecte DPLG et collaboratrice de la fouille de *Vanesia*, d'avoir étudié ce dispositif architectural et d'en avoir suggéré son interprétation.



Fig. 10 – Sol de terrazzo de la salle IX
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

conservé. Il faut le déplorer puisqu'il est orné d'une composition de motifs de tesselles de mosaïque blanches et noires. Dans la moitié ouest de la pièce, quelques lambeaux du sol ont résisté aux labours récents ; deux d'entre eux offrent une décoration dégradée de tesselles. Dans la zone où le revêtement a été détruit par les charruages, le radier du sol a été découvert. Il forme un assemblage de fragments de calcaire et de tuiles noyées dans un mortier de chaux dense en graviers et petits cailloux roulés. L'ornementation du revêtement dessine un quadrillage de petits motifs de mosaïque alignés à intervalles réguliers et parallèles aux murs. Les premières rangées de motifs apparaissent à quelque 0,60 m des murs, l'équivalent de deux pieds romains. L'écartement entre les ornements avoisine un demi-pied (entre 0,12 m et 0,15 m). Ces derniers sont constitués de tesselles blanches et noires formant des carrés de neuf tesselles ou des croix de cinq tesselles sans organisation spatiale dans la répartition des uns et des autres (fig. 10). Le nombre de motifs conservés par rangée est variable. À l'origine, dix d'entre eux devaient scander chaque ligne nord-sud du décor, mais aucun alignement n'en a conservé autant. Dans le sens est-ouest, il est impossible de préciser le nombre de rangées tant le revêtement est détérioré dans la partie ouest de la pièce, mais onze de celles-ci sont attestées. La qualité des revêtements de sol de ces salles contiguës les désigne sans nul doute comme des espaces de réception.

À l'extrémité orientale du mur sud de l'annexe occidentale, une ouverture a été ménagée pour encastrier une canalisation étroite composée de deux *imbrices* superposées. Cette conduite était destinée à vidanger les eaux de la pièce IX dans le caniveau maçonné CAN1 qui se développe au sud, le long du mur ouest de l'espace III, ce qui suppose l'existence d'un aménagement ou d'un ustensile hydraulique à l'angle sud-est de la pièce. Le caniveau CAN1 n'est bâti que sur une longueur de 0,85 m et se prolonge ensuite sous la forme d'un fossé qui longe la construction jusqu'à l'angle sud-ouest de la cour XXIV où il s'embranché à une nouvelle section maçonnée de caniveau (CAN7).

LA COUR SUD

La cour XXIV forme une surface proche du carré offrant une superficie de 179,07 m², avec une largeur de 12,35 m nord-sud



Fig. 11 – Couche d'effondrement du mur MR35
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

et une longueur est-ouest de 14,50 m. Cet espace est nettement moins bien conservé que le reste du site, notamment en raison du creusement récent, dans la seconde moitié du xx^e s., de deux fossés de drainage (FD1 et FD2) qui coupent une grande partie des stratigraphies et des architectures. La mise en évidence de différences notables de facture et d'épaisseur des murs nord-sud, nettement plus larges et mieux fondés dans leur tiers méridional, suggère la présence de murs porteurs formant un U au sud et, par conséquent, celle d'une structure est-ouest couverte dans le tiers méridional de la cour. Son existence est bien attestée par la découverte d'un plot maçonné (PL5) dans le quart sud-est, situé dans l'axe de ceux (PL2 et PL4) de la moitié orientale de l'espace III, mais aussi dans l'axe est-ouest correspondant au changement de facture des murs nord-sud de la cour XXIV. L'aménagement des drains modernes a malheureusement détruit l'autre plot, qui devait se situer dans l'alignement des plots occidentaux de l'espace III (PL1 et PL3), et fortement détérioré les unités d'occupation. Par ailleurs, l'effondrement du mur sud, tombé vers l'extérieur, dans l'espace XXVIII, montre des assises de pierres de petit appareil liées au mortier de chaux (fig. 11). On peut restituer sa hauteur sur quelque 7 m. Les deux bases maçonnées (PL5 et son pendant disparu) devaient donc supporter des piliers en dur, sur lesquels s'appuyait le plancher de l'étage surmonté d'une toiture. Les eaux pluviales se déversaient dans un caniveau maçonné (CAN7), établi à l'angle sud-ouest de l'espace XXIV, et relié par le fossé FS2 au caniveau CAN1 de l'angle sud-est de la pièce IX.

De plus, en position axiale, en bordure sud du mur méridional, un empierrement de blocs calcaires posés à plat, de dimensions variables (de 0,10 m à 0,30 m de côté), devait précéder une ouverture matérialisant un accès par le sud à la cour. Un aménagement semblable, par sa situation axiale et sa composition, visible au sud du mur de séparation des cours (MR6), marque, là encore, un passage ménagé entre les deux cours.

Malgré l'état d'arasement du secteur XXIV, auquel s'ajoute l'aménagement des drains modernes, quelques lambeaux de stratigraphie, dans sa moitié orientale, permettent de reconnaître un sol du Haut-Empire composé de petits cailloux roulés et de graviers, mais aussi de débris de construction variés.

Compte tenu de l'existence d'un bâtiment au sud de l'espace XXIV, les deux tiers nord de ce dernier forment une



Fig. 12 – Relevé photogrammétrique des thermes (DAO : P. Mora, Archéovision).

cour bordée, à l'est et à l'ouest, de murs de clôture, peu fondés et larges de quelque 0,50 m, tandis que leur prolongement sud ainsi que le mur méridional présentent une largeur d'environ 0,70 m et des fondations plus profondes.

Il reste à évoquer la difficile question chronologique de la relation entre les deux cours III et XXIV et leurs aménagements, car les relations stratigraphiques des murs de chacune ont été coupées. Toutefois, les différences de facture des fondations des murs de l'une et l'autre cours plaident en faveur de la restitution de deux temps de construction, la cour sud étant venue s'appuyer sur la cour nord. Cependant, l'édification de l'espace XXIV ne peut être postérieure au milieu du II^e s., période d'aménagement du portique XIX, dont le mur sud (MR28) s'appuie contre le mur est (MR37) de la cour.

LES THERMES ET LES AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS

L'interprétation de la photographie aérienne avait conduit à supposer l'existence de thermes dans le corps de bâtiment

oriental, en raison de la présence de sols maçonnés et de l'identification probable d'une abside (Colleoni 2007, 1, p. 133-135). Ces présomptions ont été confirmées par la fouille ; le bloc oriental doit bien être identifié à des thermes à itinéraire rétrograde de l'étape routière. Ils forment, dans un premier temps, un bâtiment en L avec cour (état 1), puis un ensemble de forme carrée (état 2) greffé d'un portique au sud, qui sera restructuré, dans un troisième temps, avec l'apparition de bassins absidaux (état 3), associés à des canalisations (fig. 12).

Les thermes 1

Les thermes 1 forment un ensemble de 13 m de longueur nord-sud par 11,10 m de largeur est-ouest. Les murs qui le composent (MR10, MR4, MR20, MR19 et MR39) sont liés et ont donc été élevés au cours d'un même programme de construction. Ce sont des murs porteurs qui délimitent l'espace couvert des thermes sous la forme d'un plan en L. Dans la branche nord des thermes, s'alignent, d'ouest en est, une

chambre de chauffe (espace X), puis une chambre de chaleur (espace XI), sur laquelle devaient se développer un *caldarium* (XIa) et un *tepidarium* (XIb). La branche sud abrite les salles froides. L'ensemble délimité par les murs MR4 au nord, MR19 à l'est, MR5 à l'ouest et MR39 au sud devait correspondre à une palestine. Enfin, le caniveau CAN4, qui longe les murs MR10 et MR20, a été aménagé au cours de cette première phase de travaux.

Des thermes construits dans une deuxième phase d'aménagement

En matière de chronologie relative, une première remarque s'impose : les thermes ont été édifiés à l'occasion d'une campagne de travaux différente de celle qui a vu l'aménagement du bâtiment de façade et de l'espace III. Plusieurs arguments plaident en faveur d'une telle reconstruction : les murs MR4 et MR10 s'appuient contre le mur MR5 ; les murs des thermes ne respectent pas parfaitement l'orientation de ceux du premier bâtiment routier ; le décalage entre l'interface fondation/élévation des murs MR4 et MR5 est notable et le mur MR4 a été fondé dans un épais remblai de construction s'appuyant contre l'élévation du mur MR5. Il serait donc logique de penser que les bains n'étaient pas programmés dans le chantier précédent, mais la chronologie absolue offerte par le mobilier contenu dans le remblai de construction exclut un grand décalage chronologique entre les deux chantiers, de l'ordre de quelques décennies tout au plus. En effet, les thermes paraissent avoir été édifiés dans le premier tiers du II^e s. apr. J.-C., avec un *terminus ante quem* situé autour de 130 apr. J.-C. L'aménagement des thermes est allé de pair avec une reprise du mur MR5 à hauteur de la salle V et de la chambre de chauffe X, reprise qui a consisté à ménager une ouverture entre les deux espaces. L'agencement de ces deux salles contiguës (V et X) répondait à une logique fonctionnelle évidente en permettant le stockage du combustible et le déchargement des résidus de chauffe. En outre, la proximité du *praefurnium* rendait plus aisée l'alimentation en braise des foyers successifs de la cuisine adjacente (V).

Une architecture aux murs puissants

Les murs qui composent les thermes 1 offrent, en élévation, une largeur comprise entre 0,75 m et 0,80 m. Les parements, observés sur les deux faces du mur, se composent de moellons calcaires bien taillés à tête carrée ou rectangulaire, liés par un mortier de chaux beige. Le blocage comporte des cailloux roulés, des pierres et éclats calcaires de forme irrégulière, de rares éléments de briques et de tuiles et des galets noyés dans un mortier de chaux beige. Des traces de peinture murale rouge ont été observées sur le parement extérieur de la partie basse de l'élévation des murs MR10 et MR20. Deux composantes se succèdent dans les fondations des murs des thermes 1 : une sortie de fondation bâtie et une fondation en tranchée pleine. Deux assises composées de moellons calcaires à tête rectangulaire ou carrée constituent la sortie de fondation, élevée sur 0,24 m à 0,30 m. La fondation, au profil irrégulier, a été façonnée dans une tranchée. Son remplissage a été réalisé en deux temps (fig. 13). Dans la partie basse, sur une épaisseur de 0,50 m à 0,60 m, un hérisson a été confectionné avec des blocs

calcaires de 0,20 m à 0,30 m de côté. Au-dessus du hérisson, la fondation est maçonnerie, sur une épaisseur de 0,46 m à 0,53 m, avec un mélange de chaux jaune très friable et sableuse, mêlée à du gravier et à des pierres et fragments calcaires de module varié. La fondation est nettement plus profonde que celle des murs du bâtiment de façade ; sa hauteur s'élève à 1 m environ contre seulement 0,75 m à 0,80 m pour les murs du premier édifice maçonnerie.

La chambre de chauffe

Elle est délimitée par quatre murs et constitue donc une pièce fermée identifiable au type Ia de la typologie des chambres de chauffe de A. Bouet (2003, p. 129-130). Les murs délimitent une pièce de 2,80 m nord-sud sur 3 m est-ouest, soit une superficie de 8,4 m², ce qui la classe parmi les nombreuses chambres de chauffe couvrant une surface comprise entre 5 m² et 10 m² (Bouet 2003, p. 129), surtout fréquentes dans les *villae*. Elle protège un *praefurnium* avec canal de chauffe qui a conservé une sole constituée d'épaisses dalles de grès, un tronçon de piédroit et des vestiges de sol (fig. 14). Le *praefurnium* se développe uniquement dans la chambre de chauffe ; il appartient donc au type III, le plus fréquent, de la classification de A. Bouet et témoigne de l'existence d'une chaudière (Bouet 2003, p. 241). Il présente des dimensions importantes avec près de 2 m de long, ce qui dépasse la longueur généralement observée, du moins en Narbonnaise, puisque celle-ci est rarement supérieure à 1,50 m. Au-delà, les *praefurnia* narbonnais appartiennent le plus souvent à des bâtiments publics (Bouet 2003, p. 242). Du *praefurnium* sont conservées quatre grandes dalles de grès juxtaposées orientées nord-sud, d'environ 2 m de long pour 0,60 m de large. Le nettoyage régulier du canal de chauffe est attesté par un creusement évasé des dalles de la sole, fruit d'une longue durée d'utilisation du foyer. Le deuxième élément conservé du *praefurnium* est un tronçon du piédroit nord, confectionné avec du grès réfractaire. Ce piédroit est en partie conservé sur une longueur est-ouest de 1,84 m et une largeur nord-sud comprise entre 0,25 m et 0,28 m. Entre les dalles de grès du *praefurnium* et les murs périphériques, la fouille a permis de décaper un sol lié au fonctionnement de la fournaise, et caractérisé par son assemblage de petits fragments de grès jaune, de calcaire et de terre cuite architecturale. À l'entrée du *praefurnium*, les éléments de l'unité sont nettement noircis, conséquence logique de l'évacuation des cendres du foyer.

La chambre de chaleur

À l'est de la chambre de chauffe se place une vaste chambre de chaleur de 19,37 m² (6,87 m est-ouest x 2,82 m nord-sud). La fouille a révélé une stratigraphie sédimentaire simple avec une unité d'abandon et deux couches successives de destruction, puis a mis au jour le sol maçonnerie de l'hypocauste et l'emplacement de ses pilettes. La disposition de ces dernières permet de formuler quelques hypothèses sur l'identification des espaces chauffés des thermes. Enfin, les matériaux découverts dans les unités de destruction autorisent l'évocation du système thermique mis en œuvre.

Les murs de la chambre de chaleur sont revêtus d'un mortier de tuileau fin de 2 cm à 3 cm d'épaisseur. Le sol de l'hypocauste



Fig. 13 – Vue depuis le sud de la fondation et de l'élévation conservée du mur MR4 des thermes (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

est constitué d'un mortier de tuileau de bonne facture liant des fragments de terre cuite et quelques éclats calcaires. Le damier de pilettes était formé par 13 alignements nord-sud pour 6 dans la direction est-ouest. Les pilettes sont constituées de briques *bessales*.

Compte tenu des dimensions importantes de la chambre de chaleur, on peut envisager de restituer l'existence de deux pièces, un *caldarium* jouxtant la chambre de chauffe et un *tepidarium* fermé par le mur MR20. La cloison séparant le *caldarium* du *tepidarium* devait reposer sur les pilettes de la chambre de chaleur. La disposition des pilettes plaide en faveur d'une telle reconstitution attestée en Belgique dans des thermes datés de la première moitié ou du milieu du II^e s. (Bouet 2003, p. 720). La cloison était vraisemblablement supportée par les septième et huitième alignements nord-sud de pilettes depuis l'ouest, car l'écartement mesuré entre les axes de ces dernières (0,40 m) est le moins important des trois modules relevés, le plus fréquent étant, comme il se doit, le module régulateur de 0,60 m pour soutenir les dalles de deux pieds de la *suspensura*.

Il paraît logique de restituer l'emplacement du premier bassin d'eau chaude à la sortie du *prae-furnium*, perpendiculairement à l'axe de ce dernier et disposé entre les murs MR10 et MR4, selon un agencement classique du *solium* facilitant l'adduction

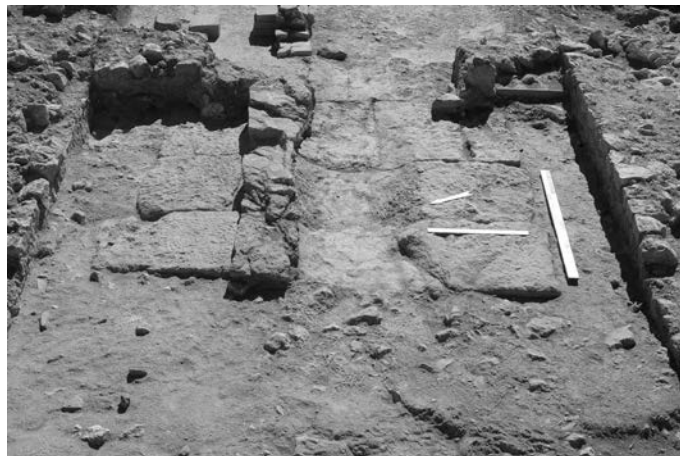


Fig. 14 – Chambre de chauffe avec les restes de son *prae-furnium* (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

dans le bassin de l'eau chauffée depuis la chaudière. Par ailleurs, le caniveau bâti CAN4, longeant le mur MR4, devait notamment servir, au moyen d'une ouverture pratiquée dans ce dernier mur, à recueillir les eaux usées du bassin.

Les matériaux de construction découverts dans les remblais de destruction permettent d'évoquer le fonctionnement thermique des salles chaudes. La double cloison dans laquelle se diffusait l'air chaud a été aménagée avec des bobines et des crampons métalliques en forme de T. L'évacuation des fumées devait être assurée par des cheminées sûrement disposées aux angles des murs et constituées de *tubuli*. En effet, l'absence de renforcement dans les murs incite à restituer le système de la cheminée avancée (Bouet 2003, p. 268). Enfin, les découvertes de fragments de briques claveaux à tenons et mortaises, dont l'apparition est située à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. (Bouet 1999, p. 113), attestent la mise en œuvre d'une voûte chauffée.

La zone froide

L'espace XXVI, à l'extrémité sud du secteur froid, correspond à la *piscina* de l'état 1 des thermes. Elle présente la particularité technique d'avoir un fond composé d'un carrelage de briques. La canalisation CAN4, après avoir suivi le mur MR10, se prolonge le long du mur MR20 et servait donc également à vidanger cette *piscina*. Sous le remblai de destruction tardif de cette *piscina*, des fragments de peinture murale ont été découverts. Ils proviennent probablement des murs qui entourent le bassin. En effet, les enduits peints se présentaient alternativement par la face et le revers laissant supposer un effondrement en accordéon. Le décor se compose d'un champ blanc et de bandes rouges. Il est également agrémenté d'une fine bande rouge bordeaux et d'un motif à chevrons rouges pouvant s'apparenter à un élément de candélabre.

Outre la *piscina* XXVI, le secteur froid de l'état 1, mal connu toutefois, devait abriter au moins une grande salle unissant les espaces XII et XIII, de 4,45 m de long pour 2,40 m de large (10,68 m²), jouant le rôle d'*apodyterium* et de *frigidarium*, si l'on en juge par le fait que les murs MR13 et MR14 s'appuient contre les murs MR20 et MR19 et semblent donc compartimenter le secteur froid seulement lors de l'état 2 des thermes.

Les thermes 2 et le portique oriental

Vers le milieu du II^e s., les thermes sont restructurés et leur surface est réduite par la condamnation de la *piscina* XXVI et l'édification du mur MR24, de quelque 0,60 m de large, qui limite désormais les thermes au sud, ce qui donne un nouvel ensemble de forme carrée, de 11,40 m de côté. Cette réduction de l'espace des thermes s'explique sûrement par l'aménagement contemporain du portique XIX. La découverte du caniveau CAN2 et sa liaison avec les murs MR24 et MR23 montrent que les murs MR7 et MR23, confectionnés en même temps, appartiennent à l'état 2 des thermes, et délimitent une cour (XVI). La largeur modeste (0,40 m) des murs MR7 et MR23 et la faible profondeur de leur fondation suggèrent leur portée réduite. L'ensemble XVI peut donc être interprété avec vraisemblance comme une modeste cour-palestre bordée sur deux côtés, à l'ouest et au sud, par des portiques (XVII et XVIII). Dans cette hypothèse, les murs MR7 et MR23 correspondent aux murs stylobates des portiques. Une telle interprétation donne plus de cohérence à la situation du *caldarium* dont le mur sud et les fenêtres profitaient ainsi plus largement de l'exposition au sud. Enfin, il n'est pas exclu que les murs de refend MR13 et MR14, qui délimitent deux salles froides (XII et XIII) et une *piscina* (XIV), relèvent de cette deuxième phase de travaux. L'édification des maçonneries des thermes 2 offre une facture soignée et homogène, matérialisée par des élévations ponctuellement conservées et composées de moellons calcaires équarris en parement, scellés par un mortier de chaux grise.

Le frigidarium XII

La salle XII, identifiable au *frigidarium*, mesure 2 m nord-sud sur 2,38 m est-ouest, et occupe une surface de 4,76 m². La photographie aérienne laissait supposer l'existence d'un sol maçonné dans la pièce XII, en raison de la maturation précoce et uniforme du blé dans l'emprise de la pièce. Après le dégagement de l'unité supérieure, la fouille a rapidement confirmé la confection d'un sol maçonné au revêtement de mortier de tuileau.

L'apodyterium/frigidarium XIII

La salle XIII s'aligne sur la salle XII et offre des dimensions identiques à celles de cette dernière. Elle a souffert de l'activité de récupérateurs de matériaux de construction. En effet, le démontage des murs qui la ceinturent a été pratiqué sur les pierres des parements internes et a également endommagé le blocage des murs. Cette opération a oblitéré le sol de la pièce XIII. L'entreprise de récupération des matériaux en profondeur revêt un caractère très ponctuel puisqu'elle n'a affecté que cette pièce. Par ailleurs, il faut regretter l'absence de traceurs chronologiques pour dater cet événement. Dans la mesure où l'on accède au secteur froid des thermes par cette pièce, il est permis de l'identifier à un *apodyterium/frigidarium*.

La piscina XIV

Dans l'angle sud-est des thermes 2, une nouvelle *piscina* occupe un espace de 2,39 m est-ouest pour 1,19 m nord-sud,

ce qui lui donne une surface de 2,84 m². Le sol est dans un très bon état de conservation dans la moitié orientale du bassin, la moitié opposée présentant des dégradations dues au passage des engins agricoles, car cette partie du sol était légèrement plus élevée. Le sol est revêtu de mortier de tuileau fin et lissé en surface (fig. 15). On distingue ponctuellement le radier réalisé au moyen d'un mortier de tuileau semi-grossier. Le bassin est pourvu sur ses quatre bordures de bourrelets d'étanchéité bien conservés sur les côtés nord et est et presque entièrement détruits sur les côtés sud et ouest. Seul le parement du mur MR14 conserve quelques centimètres de l'enduit mural, de même facture que celui du sol. Légèrement décentrée sur le petit côté est du bassin, une canalisation en plomb, remarquablement préservée, a été disposée dans une petite ouverture circulaire pratiquée dans le mur MR20. Elle servait à vidanger le bassin dans le caniveau CAN4 (situé sous CAN5). Remarquable également est la présence significative de fragments d'enduits peints de couleur ocre-jaune pour l'essentiel, et, dans une bien moindre mesure, de couleur bleu et rouge. Il s'agit d'enduits dont la face colorée est posée sur le sol, preuve que ces vestiges de peinture murale devaient être ceux des parois limitant le bassin.

La cour XVI bordée des portiques XVII et XVIII

L'espace XVI occupe une surface de 21,63 m², proche d'une forme carrée (4,90 m est-ouest x 4,30 m nord-sud). Un aménagement situé contre le mur MR19 forme un rectangle de 0,63 m nord-sud de long, soit environ 2 pieds romains, sur 0,30 m de large, l'équivalent d'un pied, et se compose de briques entre et sur lesquelles a été épanchée une fine couche d'enduit de tuileau fin. Cet aménagement, centré sur la salle XIII du *frigidarium*, correspond sûrement à une marche d'accès à cette pièce. Elle repose sur une unité identifiée à un sol de terre battue de la cour. Les espaces XVII et XVIII, larges de 1,95 m, ont été interprétés comme les bras ouest et sud d'un portique en L bordant la cour, contemporains de l'aménagement de cette dernière.

Les latrines de l'état 2 des thermes

L'égout CAN2 traverse l'espace XVIII par des ouvertures ménagées dans les murs MR24 et MR23. Le regard, de 0,20 m de côté, est situé au nord du mur stylobate du portique (MR23). Les murets de ce caniveau se développent sur une longueur de 2,50 m et une largeur estimée à 0,36 m. Les parements internes offrent la même facture qui relève de la technique de construction de l'*opus mixtum* alternant assises de briques et de moellons calcaires. Des aménagements différents ont été conçus pour couvrir l'égout à hauteur des murs MR23 et MR24. Dans le premier, il s'agit d'un bloc calcaire bien taillé et dans le second d'une voûte remarquablement confectionnée avec des *tegulae* liées au mortier de chaux. Le fond de la canalisation se compose de briques (fig. 16). Cette conduite devait avoir une double fonction : drainer les eaux pluviales dans le regard et servir d'égout à des latrines fermées à l'ouest par un mur surplombant le piédroit du caniveau. On accédait à ces dernières depuis l'angle sud-est de la cour.

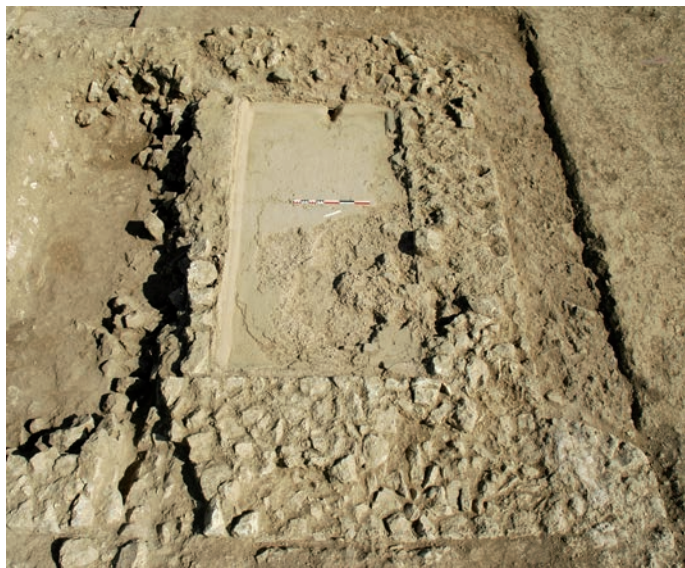


Fig. 15 – Bassin du frigidarium de l'état 2 des thermes
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

Le portique XIX

L'identification d'un portique XIX, d'une surface de 44,40 m² (15 m x 2,96 m) et ouvert à l'est, repose sur l'absence de murs de refend et une largeur de 10 pieds. Dès lors, le mur MR26 correspond au mur stylobate. Son élévation, large de 0,55 m, en partie conservée au nord, a été coupée par le fossé de drainage FD1, puis apparaît de nouveau au sud de ce dernier. À l'extrémité sud du portique, quelques lambeaux d'un sol en cailloutis calcaire ont été mis au jour. Ce dernier a été réalisé vers le milieu du II^e s., comme le suggère un *dupondius* d'Antonin le Pieux découvert dans l'unité supérieure.

Les thermes 3 et les latrines méridionales

Dans un troisième temps, à situer dans le dernier tiers du III^e s. grâce aux datations monétaires, de nouvelles modifications apparaissent. En effet, deux bassins en abside sont édifiés. Le premier est aménagé dans la chambre de chaleur XI, non loin du *prae-furnium*, et correspond sûrement à un petit *solium* tardif, et le second (XV), à l'est du mur MR20, est une ultime *piscina* du *frigidarium*. À chaque bassin est associée une canalisation d'évacuation des eaux : CAN3 pour le *solium* et CAN5 pour la *piscina*. La fouille a révélé que ces deux canalisations se rejoignent au sud des thermes, pour former une seule conduite (CAN5) qui se dirige vers les latrines méridionales XXV, dont le caniveau CAN6, simple continuation de CAN5, sert de structure de vidange. Ces différentes constructions, remaniement des thermes et apparition des latrines méridionales, procèdent d'un même programme architectural. La facture des deux absides et des deux caniveaux qui leur sont associés est nettement moins soignée que celle des unités architecturales des états 1 et 2 des thermes, en raison de l'hétérogénéité de leur composition, mêlant calcaire, grès et terre cuite architecturale.

La *piscina* absidale

Lors de ce troisième état des thermes, la désaffectation de la *piscina* XIV de l'état 2 est fort vraisemblable, compte tenu de



Fig. 16 – Latrines de l'état 2 des thermes
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

l'aménagement de la *piscina* absidale XV, plus vaste, de forme légèrement outrepassée, et munie d'une banquette maçonnée (fig. 17). Le bassin ménage une surface de circulation de 4,60 m² et la largeur du mur qui la ceint est de 0,60 m. Son fond et ses parois, ainsi que celles de la banquette, sont revêtus de mortier de tuileau fin de couleur rose clair au lissage minutieux. Le sol du bassin présente un pendage vers le sud, c'est-à-dire vers l'ouverture de la canalisation destinée à vidanger le bassin. Celle-ci, de section circulaire et en terre cuite, présente un diamètre de 0,16 à 0,18 m. Le bassin devait communiquer avec la pièce XII, qui lui est contiguë à l'ouest, puisque sa situation est parfaitement centrée sur cette pièce.

Le *solium* absidal

Dans le *caldarium*, à proximité du *prae-furnium*, le mur MR4 a fait l'objet d'une reprise, destinée à édifier le mur d'une petite abside (MR27) dont le mode de construction est comparable à celui de la *piscina* XV. En effet, il présente un appareillage hétéroclite et peu soigné, constitué d'une alternance de lits de briques et d'assises de moellons calcaires, scellés par un mortier de chaux beige (fig. 18). L'abside devait abriter le dernier *solium* des thermes, comme en témoigne sa liaison avec le caniveau CAN3.



Fig. 17 – Bassin du frigidarium de l'état 3 des thermes
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).



Fig. 18 – Abside du caldarium de l'état 3 des thermes
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

Les caniveaux CAN3 et CAN5 associés aux bassins absidaux

L'égout CAN3 a été mis au jour dans les espaces XVI, XVIII et XXVII. Dans le premier, seule la chape de mortier de chaux jaunâtre, servant de lit de pose au fond du caniveau, a été mise au jour. Malgré son mauvais état de conservation, il ne fait aucun doute qu'il s'embranchait à l'abside pour drainer ses eaux usées. Dans le deuxième, il a été confectionné en oblitérant l'égout CAN2 et en réaménageant une partie de son muret oriental. Le fond de la conduite est ici en partie conservé avec ses *tegulae* renversées. Dans l'ouverture réalisée dans le mur MR24, le fond est bordé de parois étroites façonnées avec des briques. Dans le troisième, au sud du mur MR24, l'égout oblique vers le sud-est pour s'embrancher avec le caniveau CAN5 (fig. 19). À mesure que l'on progresse vers le sud, son état de conservation se dégrade puisque seul le fond de *tegulae* est bien conservé, les piédroits ne l'étant que partiellement.

Le caniveau CAN5 recouvre, le long des murs MR10 et MR20, le caniveau CAN4 de l'état antérieur. En effet, des restes de mortier, découverts le long du mur MR10, attestent la présence de la canalisation CAN5 au-dessus de celle des deux premiers états des thermes (CAN4). À l'est, la conduite CAN5 est entièrement conservée ; elle longe le mur MR20, avec un pendage nord-sud, puis elle double le mur absidal MR25 de la piscine XV, pourvue, au sud, d'un orifice permettant de la vidanger dans le caniveau. Au sud de la baignoire, elle borde à nouveau le mur MR20, puis elle oblique vers le sud-ouest à hauteur de l'angle formé par les murs MR20 et MR39. Quelque 5 m plus au sud, elle est rejointe par la canalisation CAN3, qui dessert la *solium* de la chambre de chauffe XI, puis se dirige vers les latrines méridionales de l'espace XXV, dans lesquelles elle forme le caniveau CAN6.

Les murets des canalisations CAN3 et CAN5 se caractérisent par l'hétérogénéité de leur composition et une facture assez grossière, à l'image de celle des murs absidaux MR25 et MR27. Les piédroits ouest et est ne sont pas uniformément conservés, mais on peut estimer leur largeur maximale autour de 0,30 m et leur hauteur maximale autour de 0,36 m. L'appareil se compose d'assises de petits moellons calcaires et, parfois, d'assises de briques ou de tuiles. Ces composantes sont liées par un mortier



Fig. 19 – Canalisations CAN3 et CAN5
(cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

de chaux jaune. Un enduit mural de mortier de tuileau tapisse les parements des piédroits. Le fond a été confectionné avec des *tegulae* retournées, et sa largeur oscille entre 0,20 m et 0,45 m. Cette dernière est plus importante à hauteur de la bonde de vidange du bassin XV, disposition nécessaire compte tenu du volume d'eau qui se déversait dans la conduite lors de la vidange de la baignoire. Notons enfin que des bourrelets d'étanchéité en mortier de tuileau, placés à la jonction des piédroits et des tuiles du fond, sont parfois conservés.

Les latrines tardives XXV

L'espace XXV se situe dans le prolongement sud de l'espace XIX. Il offre une surface de 5,32 m² (2,80 m nord-sud x 1,90 m est-ouest). La fouille de cet espace et de ses abords est et sud a permis d'identifier des latrines, en raison de la présence du caniveau CAN6, prolongement de la conduite CAN5 des thermes. Les latrines ont été bâties après le portique XIX. Il apparaît que deux nouveaux murs ont été élevés, à l'est (MR32) et au sud (MR38), pour délimiter les latrines. L'édification des murs et celle du piédroit ouest du caniveau ont été conçues dans un même temps de construction, comme en témoigne la liaison de ces unités architecturales. Celles-ci se caractérisent, comme celles des absides (MR25 et MR27) et des caniveaux (CAN3 et CAN5),

par une composition fort hétérogène. Le mur MR32, qui ferme les latrines à l'est et sert également de piédroit au caniveau, offre, comme le piédroit occidental, une largeur de 0,50 m. Ce dernier est conservé sur une hauteur de quelque 0,50 m. Du mortier hydraulique couvre les parois du caniveau. À l'extrémité nord des latrines, le caniveau forme un arrondi avant de se diriger vers l'extérieur, par une ouverture ménagée dans le mur MR32, flanquée, au sud, par la maçonnerie du mur et, au nord, par une dalle de grès posée à la verticale. Dans le mur MR38, le passage du caniveau est bordé par des blocs de grès, posés à la verticale. Les deux ouvertures sont recouvertes d'une dalle de grès. Le prolongement du caniveau au sud, au-delà du mur MR38, sur une longueur de 1,70 m, aboutit au débouché de la canalisation maçonnée qui laisse place à un fossé courant vers le sud-ouest. Le fond du caniveau des latrines et de son prolongement méridional est matérialisé par l'alignement de *tegulae* retournées, et par des bourrelets d'étanchéité qui protègent la base des murs, comme en témoignent quelques lambeaux conservés. L'eau utilisée pour nettoyer les latrines provient des thermes tardifs, précisément des eaux de toiture et de la vidange du *solium* et de la *piscina* tardifs, soit les deux bassins de forme absidale, et il n'est donc guère difficile d'associer les latrines méridionales au dernier état architectural de la *mutatio* et, par conséquent, de les dater au plus tôt du dernier tiers du III^e s.

L'ABANDON DU SITE

Si le site a livré nombre de fossiles directeurs de l'Antiquité tardive, en particulier les monnaies, les traceurs les plus précieux pour dater l'abandon du site sont indiscutablement ceux qu'apporte le mobilier en verre, notamment découvert dans la couche de destruction remplissant le bassin XV de l'état 3 des thermes : un lot de deux fragments de couleur vert olive brillant d'une coupe évasée hémisphérique à bord légèrement concave et à lèvre coupée de type Is. 117 (datation : 400-500) ; un fragment de fond plat épais vert-jaune clair de gobelet ou de flacon/bouteille (datation : 350-450) ; un lot de neuf fragments de panse de couleur vert olive lumineux (datation : 400-475). Ces sources permettent de situer le comblement du bassin dans la première moitié du V^e s., et, par voie de conséquence, de fixer le *terminus post quem* de l'abandon du relais routier dans cette séquence chronologique⁵.

UN RELAIS ROUTIER RÉSERVÉ AU *CURSUS PUBLICUS* OU OUVERT À TOUS ?

L'architecture de la *mutatio Vanesia* offre les équipements utiles à l'accueil des voyageurs et des équipages, fréquemment révélés dans des sites de bord de route. En façade était ménagée une porte charretière par où pénétraient les visiteurs, de part et d'autre de laquelle des galeries ouvraient sur la voie par des supports, de forme et de composition indéterminées, reposant sur un mur bahut. Du moins peut-on restituer ainsi

l'organisation du bâtiment de façade du premier état de *Vanesia*, qui sera, dans un deuxième temps, fermé et scindé en pièces. Au bâtiment de façade s'ajoutent deux salles symétriques séparées par le passage charretier et situées à l'arrière des galeries. La salle orientale correspond probablement à une cuisine. Il n'est pas exclu que celle de l'ouest ait eu la même destination. La puissance des fondations et la largeur de l'élévation permettent de restituer avec vraisemblance un étage au bâtiment de façade auquel s'additionne celui des installations qui bordaient la cour sur trois côtés. Cet étage devait sûrement, en totalité ou en partie, consister en structures d'hébergement qui ne peuvent, au demeurant, être situées ailleurs. Les revêtements de sols mis au jour dans l'espace charretier I-II et l'espace III confirment que la zone axiale de ce dernier était empruntée par des véhicules, comme en témoignent les ornières que leur passage a creusées : l'ensemble III a dû, en partie, servir au stationnement des véhicules. Les deux salles qui composent l'annexe occidentale ne manquent pas d'intérêt, en raison du soin apporté à la confection des sols maçonnés, revêtus de graviers finement amalgamés et agrémentés, dans la pièce sud, de motifs de tesselles blanches et noires donnant un lustre particulier à cet espace. Il est tentant d'y voir un appartement de prestige, réservé à des hôtes de marque. Si la cour nord est pourvue de sols soignés et adaptés au roulage des véhicules, il n'en va pas de même dans la cour sud, où, malgré les dégradations occasionnées par le creusement de fossés de drainage très récents, on peut constater que les sols ne présentent pas la solidité de ceux de la cour nord, même s'ils sont gravillonnés. En outre, un accès par le sud du relais et l'existence d'un bâtiment à étage sur piliers dans le tiers méridional de la cour sud incitent à lui octroyer une vocation particulière, sûrement celle du séjour des montures, avec, sans doute, une écurie surmontée d'un étage peut-être destiné au stockage du fourrage. Équipements très fréquents dans les étapes routières, les thermes, régulièrement entretenus à *Vanesia*, comme en témoignent deux réfections, jusqu'à leur désaffectation dans la première moitié du V^e s., donnaient aux voyageurs rompus de fatigue la possibilité de se délasser. Des latrines, au moins pour les états 2 et 3 des thermes, complétaient l'équipement sanitaire du relais. Enfin, un portique ouvrant à l'est agrémentait l'équilibre architectural du relais, organisé selon une ordonnance axiale et symétrique, et bâti, pour l'essentiel, en dur, avec de la pierre calcaire facile à extraire dans le secteur. Une telle construction suppose un investissement important et régulier pour assurer l'entretien du relais de la fin du I^{er} s. jusqu'au début du V^e s.

La fréquentation régulière de *Vanesia* ne fait aucun doute si l'on considère, outre les reprises architecturales, l'importance de la vaisselle en céramique et en verre, mais aussi, et surtout, le nombre de monnaies découvertes, pas moins de 1 200, datées pour l'essentiel de l'Antiquité tardive. Elles constituent le témoignage indirect, guère surprenant, des prestations que proposait l'établissement moyennant paiement. La réussite économique de cette auberge est plausible, tout comme l'idée selon laquelle toutes sortes de voyageurs pouvaient profiter des services mis à disposition par l'étape routière. Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait éluder la question des courriers officiels, qui, depuis Auguste (Suétone, *Vie d'Auguste*, 49), étaient chargés d'acheminer les dépêches émises par le centre du pouvoir, grâce à des relais de voitures disposés à intervalles

5. L'étude du verre a bénéficié des compétences de M.-Th. Marty que nous remercions vivement (Marty 2012, p. 340-354).

réguliers. L'administration du transport d'État, d'abord appelée *vehiculatio* puis *cursus publicus*, ne cessa de se développer au cours de l'Antiquité⁶, comme en témoignent l'importance qu'elle occupe dans les constitutions du *Code Théodosien* et son rôle politique de surveillance et de contrôle de l'Empire, importance qui a fait dire à H.-G. Pflaum, par une heureuse métaphore, que cette institution était comme « l'œil du maître » (1940, p. 142). Si le problème postal aurait pu être occulté sans la mention du site comme *mutatio* dans *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, il importe de l'évoquer pour éclairer les fonctions de *Vanesia*. Le vocable de *mutatio* a été souvent employé par les archéologues pour désigner des étapes routières, du moins les plus modestes, en opposition au terme *mansio* censé représenter les stations routières de plus grande taille⁷. S. Crogiez-Pétrequin, à l'issue d'une étude philologique de l'emploi de ces termes dans les lois du *Code Théodosien*, a fait justice du mauvais usage de ces vocables. Ses recherches révèlent qu'il ne faut pas les opposer sur le plan de la taille et des équipements comme le veut la tradition historiographique distinguant, selon une déduction étymologique, la *mutatio* où l'on ne ferait que changer d'équipage de la *mansio* où l'on pourrait passer la nuit. En réalité, des deux termes, seule la *mutatio* peut désigner un relais de poste, la *mansio* évoquant davantage un statut administratif qu'une forme architecturale, certes parfois en rapport avec le *cursus publicus*, au même titre que la *civitas* ou le *vicus* (Crogiez-Pétrequin 2009a). Par conséquent, il est plausible d'associer *Vanesia* à l'administration du transport d'État et d'imaginer que les voyageurs munis d'un passeport postal, le *diploma*, y bénéficiaient des services requis par cette administration. Dès lors, serait-il envisageable d'imaginer une installation mixte, où l'essentiel des clients étaient de simples voyageurs transitant par *Vanesia*, mais où des espaces étaient réservés aux agents de la poste impériale ? Pour renforcer cette interprétation, du moins la possibilité d'identifier une *mutatio* du *cursus publicus*, il convient, outre de rappeler, sources écrites à l'appui, que la gestion et l'entretien des relais postaux relevaient des cités qui les abritaient, de considérer l'importance hiérarchique de la route Éauze-Auch dans le réseau de l'Aquitaine méridionale.

Parcourue par les pèlerins en direction de la Terre Sainte, avec pour point de départ *Burdigala* de l'Antiquité tardive, haut lieu de l'Occident et capitale de la province d'Aquitaine au moins depuis la fin du III^e s., cette route, au tracé mal connu, exception faite, dans la zone qui nous intéresse, de son parcours entre *Belsino* de la *Table de Peutinger*, située à Vic-Fezensac (Colleoni 2007, 1, p. 129-131), et la *civitas Auscius*, passe par le chef-lieu des *Elusates* et celui des *Ausci*, avant de rejoindre Toulouse et de poursuivre son cheminement vers l'est par la voie d'Aquitaine (voir l'article de M. Passelac dans ce volume, *infra*, p. 253-273). *Elusa*, devenue colonie romaine honoraire, de façon assurée à la fin du III^e s., la seule avec celle de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) de l'Aquitaine méridionale, a été le siège de la capitale de la Novempopulanie, alors que

la *civitas Auscius* a pu être la capitale de cette province avant Éauze. La *mutatio Vanesia* se place, dans *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, entre la capitale de la Novempopulanie et la cité d'Auch. L'importance de celle-ci dans le réseau des cités de l'Aquitaine méridionale se déduit de l'octroi précoce du droit latin dès Auguste (Strabon, *Géographie*, IV, 2, 1) et d'une mention d'Ammien Marcellin dans l'Antiquité tardive, qui attribue aux *Ausci* un rôle prépondérant dans la Novempopulanie (Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, 11, 14). Des données archéologiques témoignent également de la prospérité des aristocraties urbaines dans l'Antiquité tardive (Colleoni in Sablayrolles 2010, s.v. notice « Auch, *Augusta Auscorum* », p. 31-38). Ces données de géographie administrative incitent à faire de l'axe Toulouse-Bordeaux par Auch et Éauze l'une des *viae publicae* empruntées par les voitures du *cursus publicus*, conclusion qui ajoute à la vraisemblance de l'identification d'un relais de poste à *Vanesia*.

Dans son étude sur les voies de communication de l'Hispanie méridionale, P. Sillières a démontré combien seules quelques grandes routes ressortaient des intérêts stratégiques de l'État, car elles engageaient des travaux de construction importants et particulièrement onéreux, qui ont naturellement laissé des traces nettement identifiables. Sans faire l'énumération de toutes leurs caractéristiques, retenons le recours à un remblai, l'*agger*, l'existence d'un hérisson de pierres posées de chant servant au soubassement et au drainage de la chaussée, leur largeur d'au moins 20 pieds, la présence de bordures, les *marginis*, et un revêtement soigneusement empierré (Sillières 1990, p. 619-648). P. Sillières note qu'il s'agit là de chaussées à structure épaisse, destinées à être praticables en toutes saisons et parcourues par les voitures du *cursus publicus*, à l'image de la *via Augusta* (Sillières 2014, p. 135-138). Elles sont jalonnées de bornes milliaires et leurs ponts facilitaient le franchissement des cours d'eau. Ces routes constituaient une catégorie supérieure dont la fonction politique et administrative ne fait aucun doute. Doit-on ranger notre route de l'itinéraire de pèlerinage dans cette catégorie ? Les données archéologiques sont moins probantes puisqu'aucun milliaire n'a, à ce jour, été découvert sur cet axe. La fouille des chaussées successives révèle toutefois l'existence d'une première route à structure épaisse et d'une largeur de plus de 6 m. Si l'empièrrement de la seconde est bien conçu, avec des éléments de bordure conservés et une largeur identique à celle de la précédente (fig. 20), sa réalisation a dû être moins coûteuse⁸.

Quelques plans de relais routiers de Gaule romaine, dressés au terme de fouilles récentes, livrent des parallèles frappants avec celui de *Vanesia* (fig. 21). L'un d'eux, à Soumaltre, dans la vallée de l'Hérault, est régulièrement cité comme référence dans les travaux sur les équipements routiers. Fouillé à l'occasion des travaux de l'autoroute A75 dans la commune d'Aspiran, il jalonne l'importante voie *Cessero-Segodunum*. Malgré un état d'arasement peu favorable à l'analyse architecturale, le bâtiment de Soumaltre ressemble au premier état maçonné de la *mutatio Vanesia*, avec une porte cochère ménagée de part et d'autre d'une galerie de façade, à l'arrière de laquelle sont distribuées deux salles symétriques, puis une cour vraisemblablement bordée

6. L'institution du *cursus publicus* a donné lieu à une abondante bibliographie, voir Pflaum 1940 et en dernier lieu Kolb 2000 ; Crogiez-Pétrequin, Nelis-Clément 2009, p. 129-134 ; Sillières 2014.

7. Voir par exemple le passage consacré à ces termes dans la notice sur le *cursus publicus* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Humbert 1887, p. 1655-1656).

8. Sur le détail de la stratigraphie des chaussées successives, voir Colleoni 2010, p. 67-70.



Fig. 20 – Revêtement de la chaussée récente. On distingue dans la coupe le revêtement de la chaussée antérieure (cliché : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

sur trois côtés par des bâtiments à étage, selon une organisation axiale et symétrique, en bien des points identique à celle de *Vanesia*. Des thermes complètent les éléments de comparaison (Thernot *et al.* 2004, p. 71-81). La chronologie diffère cependant puisque le relais de Soumaltre est plus précoce que celui de *Vanesia*, même si, pour ce dernier, nous ne savons presque rien de l'organisation architecturale de la première occupation, située entre l'époque augustéenne et la fin du 1^{er} s. Le deuxième site très proche de celui de *Vanesia*, l'établissement de Pech Piélat, à Séniergues (Lot), a fait l'objet d'une étude circonstanciée dans ce même dossier par L. Grimbert et son équipe (Grimbert 2009, p. 285-290 ; voir l'article de Grimbert *et al.* dans ce volume, *infra*, p. 91-111). Outre la parenté architecturale des deux sites, la parenté chronologique est intéressante. Comme à *Vanesia*, les thermes ont été édifiés dans un deuxième temps sur le site de Pech Piélat. En matière d'équipement, la cuisine occupe une situation identique sur les deux sites, où elle jouxte le *praefurnium* des thermes. Même si la présence d'un corps de bâtiment à l'arrière du relais de Pech Piélat n'est déduite que de la prospection électrique, son existence doit être mise en parallèle avec le corps de bâtiment de la cour sud de *Vanesia*. Un troisième site, au Chêne Brûlé, à Lesménils, en Meurthe-et-Moselle, offre des analogies nombreuses avec celui de *Vanesia*. Un diagnostic, conduit dans le cadre de la réalisation de la LGV-Est, a mis au jour un ensemble structuré par trois constructions disposées de part et d'autre de la grande artère menant, depuis Lyon, au Rhin, l'une des quatre grandes routes tracées par Agrippa (Strabon, *Géographie*, IV, 6, 11). Ici, nous sommes donc en présence d'une voie stratégique, parmi les plus importantes des Gaules, et, par conséquent, indiscutablement parcourue par le service de voitures de la poste impériale. Ajoutons qu'un milliaire est connu à proximité du site. L'opération archéologique a révélé trois constructions : à l'ouest de la route, un ensemble morphologiquement très proche de ceux de *Vanesia*, Pech Piélat et Soumaltre ; plus au sud, un autre bâtiment incomplètement révélé, et, au nord de la chaussée,

une construction identifiée à une grange. L'édifice principal présente de nombreuses analogies avec celui de *Vanesia*. S'étirant perpendiculairement à l'axe de la chaussée, le bâtiment de façade s'organise autour d'une galerie percée d'une porte cochère et de deux pièces symétriques distribuées de part et d'autre du passage charretier, légèrement élargi à hauteur de ces dernières, tout comme à *Vanesia*. On accède ensuite à une cour de 22,40 m x 11 m, au fond de laquelle a été élevé un corps de bâtiment subdivisé en deux salles par un mur de part et d'autre duquel deux ouvertures donnant sur la cour ont été agencées. Cet ensemble, là aussi, n'est pas sans rappeler celui de *Vanesia*, au moins par sa situation en fond de cour. Enfin, des bains ont été élevés, dans un deuxième temps, et adossés au mur de fermeture méridional du bâtiment (Schembri 2002, p. 97-99). Le relais du Chêne Brûlé comporte aussi un petit entrepôt de 23,40 m par 9,80 m, placé face au relais, de l'autre côté de la chaussée.

D'autres établissements routiers présentent des organisations semblables, mais leur forme architecturale n'appartient pas exactement au modèle révélé à *Vanesia*, Pech Piélat, Soumaltre et au Chêne Brûlé ; par exemple, les auberges 1, 4 et 5 d'*Ambrussum* (Fiches 2003a ; 2007a), l'établissement de Peyre-Plantade et les relais routiers étudiés par M.-H. Corbiau dans l'est de la Gaule Belgique (Corbiau 2011, p. 107-118), notamment celui d'Anlier et le bâtiment A de Clavier-Vervoz. C'est pourquoi la planche comparative de plans livrée dans cet article se limite aux cas susmentionnés. La mise en évidence d'un modèle bien précis ne saurait résulter de la seule fonctionnalité du plan et des équipements. Les analogies sont en effet frappantes tant en matière d'architecture que dans le domaine de l'évolution architecturale, ce qui n'exclut pas des directives de l'État romain dans l'équipement, et son évolution, de ces sites de bord de route. Même si, en l'absence de confirmations textuelles, toute hypothèse demeure fragile, il paraît utile de proposer, à partir des plans, l'identification d'un modèle architectural de relais de poste qui, outre les messagers officiels, devait aussi être adapté à l'accueil de toutes sortes de voyageurs, et appartenir à la catégorie, large, des auberges. Enfin, l'activité économique de ces établissements ne se limitait pas nécessairement à la réception des voyageurs, mais pouvait être élargie à des productions complémentaires de nature agricole ou artisanale, comme en témoignent les exemples de Soumaltre, avec son petit chai, et du Chêne Brûlé, et son four de potier, en fonction des opportunités dictées par les ressources naturelles et l'environnement. Il n'en reste pas moins vraisemblable que le rôle essentiel de ces établissements devait être lié au service de l'administration du transport d'État et à l'accueil mercantile des voyageurs.

*
* *

La fouille de la *mutatio Vanesia* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* offre une documentation étoffée sur la vie d'une étape routière en Aquitaine méridionale, sûrement créée à l'époque augusto-tibérienne et toujours en activité au début du v^e s. *Vanesia*, relais routier isolé en bordure de la voie Éauze-Auch, présente une architecture en dur équilibrée, fondée sur une ordonnance axiale et symétrique, et les équipements nécessaires à l'accueil des voyageurs : porte charretière, aire de



Fig. 21 – Plans des établissements de Vanesia (Saint-Jean-Poutge, Gers, d'après Colléoni 2013), Pech Piélat (Séniergues, Lot, d'après L. Grimbart, Inrap), Soumaltre (Aspiran, Hérault, d'après Thernot et al. 2004) et le Chêne Brûlé (Lesménils, Meurthe-et-Moselle, d'après Schembri 2012) (DAO : F. Colleoni, Université de Rennes-II).

garage des véhicules, cour peut-être réservée aux animaux de trait, cuisine(s ?), salles de réception, probables dortoirs à l'étage, thermes et latrines. Les activités de réception des voyageurs sont clairement illustrées par la représentation significative de monnaies et de vaisselle de service en céramique et en verre. La mention du site dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* comme *mutatio* incite, à la suite des recherches philologiques sur ce terme de S. Crogiez-Pétrequin, à le traduire par « relais de poste » (Crogiez-Pétrequin 2009a, p. 104), si bien que

Vanesia appartiendrait au réseau des infrastructures du *cursus publicus*. Cette identification vraisemblable se voit renforcée par l'appartenance de notre *mutatio* à un modèle architectural dont relèvent les sites de Soumaltre, Pech Piélat, Chêne Brûlé. L'un d'eux, celui du Chêne Brûlé, jalonne la voie d'Agrippa reliant Lyon à Trèves, ce qui ajoute à la vraisemblance d'y voir un relais de poste et de reconnaître dans ce modèle d'architecture la marque d'une politique d'équipement de l'administration centrale.